

Prendre une Licence Comités

Depuis la saison 2018-2019, la Fédération propose un titre d'adhésion à destination des randonneurs souhaitant s'impliquer dans un comité départemental ou régional, tout en bénéficiant des avantages et services d'une licence associative :

- **Assurance adaptée et performante** pour randonner dans les meilleures conditions de sécurité
- **Assistance** 24 h /24 et 7 j /7 en France comme à l'étranger
- Accès aux [stages de formation](#) de lecture de carte, d'orientation, d'animateurs, de baliseurs, de dirigeants associatifs
- Accès aux **voyages de randonnée** organisés par les clubs, les comités de la Fédération ou les partenaires privilégiés
- **Tarifs préférentiels** :
 - au magazine [Passion Rando](#) (8€ pour 4 numéros ou 16€ pour 8 numéros)
 - à l'abonnement [GR @ccess](#) (à partir de 10€) qui vous permet d'organiser votre randonnée itinérante en ligne
 - pour toute commande sur le site de la [boutique FFRandonnée](#)
 - sur les manifestations de randonnée pédestre
- Avantages auprès des différents [partenaires de la FFRandonnée](#).
- Conseils personnalisés sur la randonnée au [centre d'information FFRandonnée](#)

1. Les tarifs de la licence comités :

Le tarif national de la licence comités individuelle est de 36 € (44 € avec l'abonnement à Passion Rando Magazine) et celui de la licence comités familiale est de 71,80 € (79,80 € avec l'abonnement à Passion Rando Magazine), incluant une couverture assurance de type responsabilité civile et accidents corporels. Peut s'ajouter à ce tarif une sur cotisation départementale et/ou régionale.

La fourniture d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de moins d'un an est obligatoire lors de la première prise de licence (pour plus d'information : <https://www.ffrandonnee.fr/150/le-certificat-medical.aspx>).

2. Comment souscrire une licence comités

<https://gestion.ffrandonnee.fr/Auth/Login.aspx>

Chemin d'accès : Accueil > Gestion > Adhérents > Licences





Puis cliquez sur « créer une nouvelle licence », l'écran suivant s'ouvre :

Nouveauté
2019

- si la personne est **déjà adhérente**, vous pouvez la retrouver via le champ « N° de licence » grisé en cliquant sur les 3 points, et en saisissant soit le n° de licence soit ses nom et prénom (vérifiez sa date de naissance). Cliquez sur la coche verte. Ses coordonnées seront remplies automatiquement en haut de page.
- si la personne **n'est pas adhérente**, il faut saisir toutes les informations.

Dans le champ « Structure » grisé cliquez sur les 3 points. Un nouvel écran s'ouvre :

Saisissez le n° du comité, cliquez sur « Rechercher » puis cliquez sur la coche verte.

Il suffit après de sélectionner le type de licence souhaité : Licence Comités ind. 2019/2020 ou Licence Comités fam. 2019/2020 et l'abonnement associé (si demandé).

N'oubliez pas d'inscrire la date du certificat médical (si nécessaire) et d'enregistrer.

En cas de nécessité le Service aux Adhérents reste à votre disposition par téléphone au 0144899366 ou par courriel à l'adresse association@ffrandonnee.fr

Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64 rue du Dessous des Berges 75013 Paris
Tél. 01 44 89 93 90 - [f](https://www.facebook.com/ffrandonnee) ffrandonnee - [t](https://www.twitter.com/ffrandonnee) ffrandonnee - **CENTRE D'INFORMATION** : tél. 01 44 89 93 93
Association reconnue d'utilité publique, agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la Randonnée Pédestre et le Longe-Côte
Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre
Association de tourisme immatriculée n° IM 075100382 - Code APE 9319 Z - SIRET 303 588 164 00051